

Avis public



PROMULGATION **RÈGLEMENT RCA17 17281**

AVIS est par les présentes donné que le règlement ci-après décrit a été adopté par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire du 1^{er} mai 2017, et entre en vigueur conformément à la loi:

RÈGLEMENT RCA17 17281 : Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins d'un tunnel sous le terrain situé au nord de l'intersection entre la rue Jean-Talon Ouest et l'avenue Mountain Sights, portant le numéro de lot 4 960 187.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée.

FAIT À MONTRÉAL, ce 10 mai 2017.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate